# DEVENEZ UN **PRESTATAIRE DE L'ANDRA**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANDRA

# DÉCOUVREZ

## les achats de l'Andra

## QU'EST-CE QUE L'ANDRA ?

**L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic).** Placée sous la tutelle de trois ministères, elle a pour mission de trouver, de mettre en œuvre et de garantir des solutions sûres pour **protéger** les générations présentes et futures **des risques que présentent les déchets radioactifs français.**

Exploiter des centres de stockage en activité, en concevoir de nouveaux, réhabiliter d'anciens sites pollués, prendre en charge des déchets radioactifs issus des hôpitaux, des laboratoires..., exporter ce savoir-faire et informer le public demandent de **faire appel à de nombreux prestataires.**

## COMMENT FONCTIONNENT LES ACHATS À L'ANDRA ?

Les achats de l'Andra reposent sur **3 principes fondamentaux :**

- LIBERTÉ D'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE
- TRANSPARENCE DES PROCÉDURES
- ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATS

**Petites et grandes, toutes les entreprises désirant travailler avec l'Andra sont les bienvenues.**

Les achats à l'Andra :**220 millions d'euros HT en 2025**

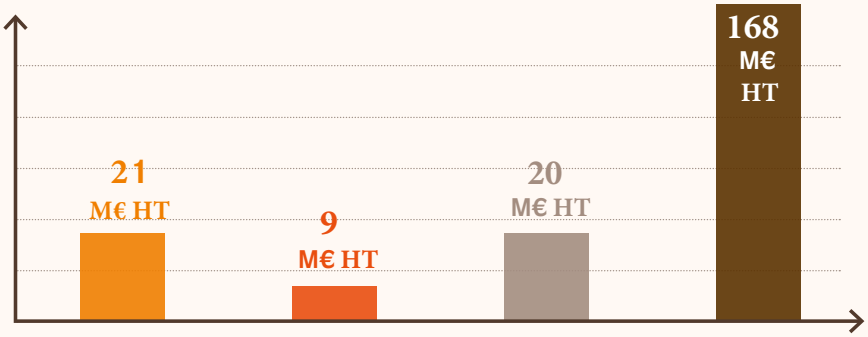


- < 40 k HT
- de 40 k€ à 90 k€ HT
- de 90 k€ à 221 k€ HT
- > 221 k€ HT

**22,6 M€ HT** facturés auprès d'entreprises situées dans les départements 10, 50, 52 et 55 où l'Andra est présente.
**L'objectif est de poursuivre cette dynamique.**

**L'Agence est soumise au Code de la commande publique**

# DISTINGUEZ

les consultations et procédures formalisées par l'Andra

# ACCÉDEZ

aux procédures formalisées de l'Andra

## LA PROCÉDURE ADAPTÉE

En dessous des seuils des procédures formalisées des pouvoirs adjudicateurs, pour les contrats de services, de fournitures et de prestations intellectuelles et pour les contrats de travaux (montant à considérer sur la globalité des travaux associés à l'ouvrage), l'Andra recourt à une procédure adaptée. Elle se distingue d'une procédure formalisée par le fait que l'Andra détermine la publicité la plus adaptée (identification de prestataires jugés les plus à même de répondre à son besoin au travers notamment de sourcing directs, d'annonces sur son site internet, d'annonces dans la presse spécialisée, etc.). Seules les entreprises contactées par l'Andra peuvent formuler une offre qui pourra, le cas échéant, être négociée. Néanmoins, les entreprises peuvent être candidates via andra.fr.

**Le délai moyen de traitement d'une procédure adaptée à l'Andra est de 2 mois.**

**La réponse à une procédure adaptée implique une offre financière inférieure aux seuils communautaires publiés au JOUE.**

## LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES FORMALISÉES UTILISÉES PAR L'ANDRA

En fonction de son besoin et des caractéristiques de ces procédures, **l'Agence peut utiliser 5 procédures formalisées différentes :**

- Appel d'offres ouvert
- Appel d'offres restreint
- Procédure avec négociation
- le dialogue compétitif
- la procédure de concours

Contrairement à la procédure adaptée, **toute entreprise** a la possibilité de se porter candidate au marché décrit dans un avis rédigé par l'Andra et publié au journal officiel de l'Union européenne (JOUE). C'est dans cet avis de marché que le type de procédure est clairement mentionné.

Pour l'appel d'offres ouvert, les entreprises intéressées doivent faire acte de candidature et communiquer leur offre en même temps. Pour les autres procédures, il leur est uniquement demandé de se porter candidates sur la base des informations communiquées dans l'avis de marché et les éventuels documents associés. L'Andra effectue alors une sélection de candidats puis leur adresse l'invitation à soumissionner nécessaire à l'établissement d'une offre.

**Le délai moyen de traitement d'une procédure formalisée à l'Andra est, selon sa complexité, de 4 à 8 mois.**



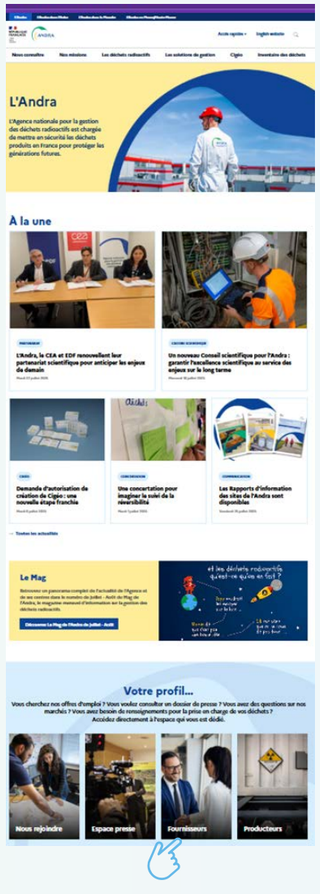


## LES OUTILS DE VEILLE DES ENTREPRISES

**Pour consulter et répondre à nos derniers avis de publicité** des marchés (appels d'offres et consultations de plus de 40 k€ HT)

### LE SITE DE L'ANDRA

1. Se connecter au site : **www.andra.fr**
2. En milieu de page, cliquer sur **« fournisseurs »**.
3. Accès aux **avis de marchés publiés** au JOUE et aux marchés à Procédures Adaptées de l'Andra via la plate-forme de dématérialisation Place (plate-forme des achats de l'État).

**Les avis de marché publiés au JOUE permettent d'informer les entreprises d'un nouveau besoin de l'Andra. Ils sont consultables sur :**

**www.ted.europa.eu**
**www.andra.fr**
**www.marches-publics.gouv.fr**

**Plateforme de dématerialisation de l'État PLACE**

### MODALITÉS DE DEPÔT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'Andra utilise la plateforme des achats de l'État « PLACE ». Les dépôts de candidatures et d'offres se font désormais **exclusivement** de manière dématérialisée sur le site : **www.marches-publics.gouv.fr**.

**NB : l'Andra utilise aussi cet outil pour les consultations dont le montant estimé est supérieur à 40 k€ HT.**

# RÉPONDEZ

## plus facilement aux sollicitations de l'Andra

### LE CAHIER DES CHARGES

Ce document décrit les **aspects techniques de la prestation** ou des produits attendus par l'Andra. Il donne un aperçu du contexte, détaille les étapes de la prestation, indique les contraintes éventuelles à respecter en matière de qualité, de respect de l'environnement, de sécurité…, liste les documents ou produits souhaités, précise le planning associé et les conditions de réception des prestations.

**Si les demandes décrites dans le règlement particulier de la procédure ne sont pas respectées, les entreprises prennent le risque de voir leur offre écartée sans même être étudiée.**

### LE RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA PROCÉDURE

**Essentiel,** il présente **l'ensemble des informations à prendre en considération** pour remettre une offre conforme aux attentes de l'Andra :

- **les points qui devront être développés** dans le mémoire technique avec la possibilité ou non de remettre des variantes ;
- **les critères techniques et financiers** de sélection des fournisseurs et le poids pondération accordée à chacun de ces critères ;
- **la liste des documents** à joindre ;
- **le délai d'exécution** de la prestation ;
- **le formalisme de la remise des offres** (système de double enveloppes : l'une présentant l'offre technique seule et l'autre, l'offre technique et commerciale) et leur délai de validité ;
- **la date, l'heure limite, l'adresse…** de remise des offres ;
- **les coordonnées de l'acheteur** en charge du dossier.



### LE PROJET DE CONTRAT

**Capital, il est soumis à l'approbation du prestataire** qui sera retenu à l'issue de la mise en concurrence. Sa signature implique l'acceptation de l'ensemble des clauses qui y figurent. Toute demande de modification devra obligatoirement être mentionnée. Elle pourra être acceptée ou, au contraire, conduire à l'irrecevabilité de l'offre.

### LE BORDEREAU DES PRIX / DÉTAIL DU/DES PRIX

**Indispensable,** il requiert des prix forfaitaires pour toutes les prestations décrites dans le cahier des charges. Ce document a valeur d'offre financière et il est impératif d'en respecter scrupuleusement la forme.
**Les prix remis sont engageants.**

### L'ANALYSE DES OFFRES

Afin de s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs économiques, elle est réalisée, d'une part par l'initiateur de la demande qui étudie et juge l'offre technique selon les critères décrits dans le règlement particulier de la procédure et, d'autre part par l'acheteur qui examine l'offre commerciale et contractuelle. Puis, **un examen croisé conduit à la synthèse et au choix de la meilleure offre conformément aux critères pondérés de sélection présentés dans le règlement particulier de la procédure.** Avant leur signature et en fonction de leur montant, les contrats sont soumis à l'avis de la Commission consultative des Marchés (CcM) de l'Andra (> 1 000 000 € HT) ou de son président (entre 210 000 et 1 000 000 € HT).

**L'offre technique et l'offre financière font toujours l'objet de deux documents séparés.**

**En complément de ces éléments et avant signature d'une commande ou d'un contrat par l'Andra, le titulaire doit avoir déposé les documents règlementaires obligatoires sur la base e-Attestations (attestation d'assurance, liasses fiscales, références, etc.).**

# DEVENEZ UN **PRESTATAIRE** DE L'ANDRA

**CENTRE DE MEUSE/HAUTE-MARNE**

Route départementale 960
BP 9
55290 Bure

**CENTRE DE STOCKAGE DE LA MANCHE**

ZI de Digulleville
BP 807 Digulleville
50440 LA HAGUE

**CENTRES INDUSTRIELS DE L'ANDRA DANS L'AUBE**

BP 7
10200 Soulaines-Dhuys

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANDRA

**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

**www.andra.fr**

©Andra • 409 N • DDP/DICOM/21-0091 • Avril 2022 • Conception graphique et réalisation : Agence Les Récréateurs • Crédits photos : Andra, Shutterstock
Cette brochure a été imprimée sur du papier certifié PEFC (PEFC/10.31.1588) avec des encres végétales, imprimeur labelisé Imprim'Vert>> • **Gratuit - Ne peut être vendu.**